

Les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction ont été entièrement modifiées par l'arrêté du 24 décembre 2015. En vigueur à compter du 1er avril 2016, ces nouvelles obligations imposent de repenser les solutions techniques concrètes à mettre en œuvre dans ces bâtiments.

TOUT SAVOIR SUR L'ACCESSIBILITÉ PSH DES BÂTIMENTS D'HABITATION - HAN06

(Type de bâtiments concernés : habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Appréhender les nouvelles dispositions techniques imposées par la réglementation accessibilité en habitation
- Identifier les solutions techniques permettant de respecter ces dispositions sur le terrain
- Connaître les particularités des bâtiments d'habitation et des maisons individuelles

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les architectes
Les bureaux d'études
Les offices de l'habitat
Les sociétés de gestion immobilière

DURÉE : 1 journée de formation

LES DISPOSITIONS TECHNIQUES EN PRATIQUE

Le contexte réglementaire
Les cheminements extérieurs
Le stationnement automobile
L'accès aux bâtiments
Les circulations intérieures horizontales
Les circulations intérieures verticales
Les revêtements des sols, murs et plafonds
L'éclairage des parties communes
Les caractéristiques des logements
La signalétique

ÉTUDES DE CAS

Études de cas en fil rouge pendant la durée de la formation

TARIF

550 € HT la journée (1)

(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners